



Traitement des professeurs des écoles : des chiffres qui valent mieux que des discours !

Depuis 2010, l'augmentation de la retenue pour pension de retraite a abouti à **une baisse de 1,6 % des traitements** de tous les fonctionnaires.

Un professeur des écoles adjoint au 6ème échelon percevait 1 804 € net en septembre 2010. En avril 2014, il ne touche plus que 1 775 €, soit une perte mensuelle de 29 € alors que les prix ne cessent d'augmenter ! Si son traitement avait seulement suivi **l'inflation de 8 %**, il percevrait 1 890 €, soit 140 € de plus.

Si la revendication FO de rattrapage des 8 % et des 50 points d'indice supplémentaires était satisfaite, il gagnerait 2 148 € !

Pour mémoire la cotisation « retraites » est passée de 7,85 % en 2010 à 9,14 % en 2014 soit une augmentation de 1,29 %.

Salaires des PE classe normale (traitement de base adjoint) (IR à 0 %)

	Traitement net en septembre 2010	Traitement net en avril 2014	Perte de 1,6 % en bas de la fiche de paye	Aurait perçu avec indexation sur l'inflation à 8 % depuis 2010	Traitement si revendication 8 % et + 50 points soit 200 € satisfaite
PE 5 ^{ème}	1750 €	1740 €	- 10 €	+ 140 € soit 1890 €	2090 €
PE 6 ^{ème}	1804 €	1775 €	- 29 €	+ 144 € soit 1948 €	2148 €
PE 7 ^{ème}	1913 €	1881 €	- 32 €	+ 153 € soit 2066 €	2266 €
PE 8 ^{ème}	2052 €	2018 €	- 34 €	+ 164 € soit 2216 €	2416 €
PE 9 ^{ème}	2191 €	2155 €	- 36 €	+ 175 € soit 2366 €	2566 €
PE 10 ^{ème}	2365 €	2326 €	- 39 €	+ 189 € soit 2554 €	2774 €
PE 11 ^{ème}	2543 €	2501 €	- 42 €	+ 203 € soit 2746 €	2946 €

Et le ministère de l'Éducation Nationale avec le SE UNSA, ose présenter l'ISAE, c'est à dire les 2 X 200 € bruts soit 340 € net (pour une année !) comme un cadeau grandiose, alors que cela ne compense même pas les pertes !

C'en est assez des agressions gouvernementales de toutes sortes !

Il y a le problème des salaires, il y a les contre-réformes en cours qui aboutissent à la remise en cause du décret de 1950 chez les professeurs du 2nd degré et les Professeurs de Lycées Professionnels, à une tentative d'annualisation des heures de service des Titulaires-Remplaçants, il y a aussi la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires rejetés de toutes parts, et que pourtant le nouveau ministre Hamon aggrave.

TOUS EN GREVE le jeudi 15 mai !